



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

CCAS DE BAILLARGUES

Présentée en Conseil d'administration du 30 avril 2026

1 - Le cadre général du budget 2026	2
1-1 Le principe	2
1-2 Les éléments de présentation.....	2
2 - La section de fonctionnement	3
2-1 Les recettes de fonctionnement	3
2-2 Les dépenses de fonctionnement	4
3 - La section d'investissement	4
3-1 Les recettes d'investissement.....	4
4 – Ce qu'il faut retenir :	5

1 - Le cadre général du budget 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 034-263400939-20260430-DLP_2026_016-DE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baillargues ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Baillargues.

1-1 Le principe

Le budget primitif est l'acte juridique qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président du CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2026 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est un établissement public administratif communal qui dispose d'une personnalité juridique et d'un budget propre. Il est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

Ainsi, son budget doit être construit de manière à répondre au mieux aux besoins de la population baillarguoise, et ce tout en intégrant les éléments clés du contexte national. En effet, depuis plusieurs mois une inflation importante des prix, notamment de l'énergie et des denrées alimentaires et de première nécessité, impacte les baillarguois et affaiblit davantage les populations les plus fragiles qui représentent le public cible du CCAS.

1-2 Les éléments de présentation

Pour rappel, par délibération n° DLP 2021-068 du 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration du CCAS a adopté le changement de nomenclature comptable depuis le 1^{er} janvier 2022 au profit de la nouvelle norme comptable M57 dont la mise en œuvre entraîne des changements en matière :

- d'amortissements,
- de natures comptables et codes fonctionnels,
- de gestion des virements de crédits entre chapitres,
- de maquette budgétaire.

Le budget primitif 2026, conforme à cette nouvelle maquette, sera soumis au vote du conseil d'administration du CCAS le 30 avril prochain. Conformément à la réglementation en vigueur, il a été précédé par la tenue du débat d'orientations budgétaires acté lors du conseil d'administration du 20 avril 2026.

Il respecte les grands principes budgétaires, la réglementation en vigueur et le règlement budgétaire et financier du CCAS adopté préalablement au changement de norme comptable.

Le budget primitif, ainsi que la liste des délibérations s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la Ville. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus et en privilégiant l'accompagnement financier ou humain des usagers du CCAS.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant composée de dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS.

Globalement, le budget primitif 2026 du CCAS est équilibré :

- à hauteur de 482 102,56€, pour la section de fonctionnement
- et de 25 690,38 € pour la section d'investissement. Cette baisse significative se justifie par l'encaisse du FCTVA (1 416 649,97€) liée à la reconstruction de l'EHPAD sur le budget de l'année 2025.

Le budget global de 2026 est de 507 792,94€

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt.

2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien en regroupant l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

2-1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en 4 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre :

- Remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013), pour 4 % des recettes ; il s'agit des indemnités journalières
- **Des produits des services** (chapitre 70), pour 8 % des recettes ; il s'agit de la participation des seniors (adhésions + activités + sorties du dispositif yapadaj)
- **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 74 % de ces recettes (chapitre 74) dont la principale est versée par la ville de BAILLARGUES pour un montant prévisionnel pour 2026 de 365 000,00 € et d'une subvention CFPPA de 2400€.
- Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002), pour 14 % des recettes

Chapitre	Libellé	BP 2026
	Recettes	482 102,56€
013	Remboursements sur rémunérations du personnel	21 100,00€
70	Produits des services, du domaine et vente directe	52 719,39€
74	Dotations et participations	367 400,00€
002	Excédent de fonctionnement reporté	40 883,17€

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réparties en 4 chapitres :

- ➔ **Les charges à caractère général** (chapitre 011) correspondent à 32 % des dépenses de fonctionnement : achats de matériel, et de fournitures, prestations de service réparties comme suit :
 - Les charges de fonctionnement de la structure ; de l'ordre de 24%, elles sont peu significatives et essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure, il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service
 - Les charges liées aux actions menées par le CCAS :
 - 47% de dépenses destinées aux seniors du dispositif yapadaj
 - 29 % de dépenses pour le week-end des aînés
- ➔ **Les charges de personnel et frais assimilés** pour 62 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).
- ➔ **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) pour 3 % : aides sociales facultatives.
- ➔ **Les amortissements** de l'exercice 2026, pour 12 000,00 €, pour 3% qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

Chapitre	Libellé	BP 2026
	Dépenses	482 102,56€
011	Charges à caractère général	147 930,56€
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 072,00€
65	Autres charges de gestion courante	13 100,00€
042	Opérations d'ordre de transfert en sections	11 000,00€

3 - La section d'investissement

3-1 Les recettes d'investissement

- ➔ **Des amortissements** de l'année, pour 12 000,00 €
- ➔ **Du FCTVA** (Fonds de compensation de la TVA) pour un montant de 551,99 €
- ➔ **Des excédents de fonctionnement capitalisés** pour un montant de 14 138,39€

Chapitre	Libellé	BP 2026
	Recettes	25 690,38€
040	Opérations d'ordre de transfert en sections	11 000,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	551.99€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 138,39€

3 - 2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 s'élèvent à 26 690,38 €, les crédits sont répartis uniquement au chapitre 21 principalement sur des travaux d'entretien du bâtiment (traitement de l'humidité), les équipements et le matériel.

4 – Ce qu'il faut retenir :

Le budget primitif 2026 du CCAS de Baillargues s'élève à **507 792,94 €**, en **forte diminution par rapport à 2025** en raison principalement de la baisse des recettes liées au FCTVA qui ont été exceptionnellement élevées en 2025.

La **section de fonctionnement**, qui constitue la part essentielle du budget, s'établit à **482 102,56 €**. Elle permet d'assurer la continuité des services et des actions sociales, dans un contexte économique marqué par des augmentations divers (augmentation assurances, augmentation charges patronales sur les salaires etc).

Les **recettes de fonctionnement** reposent majoritairement sur la participation de la commune traduisant une **volonté politique forte en faveur du lien social**. Les autres ressources proviennent des participations des usagers, des remboursements sur rémunérations et de l'excédent reporté.

Les **dépenses de fonctionnement** sont principalement consacrées :

- aux **charges de personnel** nécessaires au fonctionnement du CCAS,
- aux **actions de prévention**, notamment en faveur des seniors (dispositif *yapadaj*, week-end des aînés).

La **section d'investissement**, limitée à **25 690,38 €**, concerne essentiellement des dépenses d'équipement et d'entretien, sans recours à l'emprunt.

Enfin, le CCAS présente une **situation financière saine**, caractérisée par :

- un budget équilibré,
- l'absence d'endettement,
- une gestion rigoureuse des dépenses.